

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2915)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 1447

AMENDEMENT

présenté par

Mme Abadie-Amiel, M. Philippe Vigier, M. Delautrette, Mme Leboucher et Mme Liso

ARTICLE 6

À la seconde phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« qu'y fasse obstacle »,

les mots :

« que puisse être opposé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.